

07/03/13

Communiqué de presse

En prévision des discussions des attachés agricoles et du vote au Parlement européen de la semaine prochaine, le Copa-Cogeca envoie une lettre appelant au maintien des quotas européens de production de sucre au moins jusqu'en 2020

En prévision des débats au Comité spécial agriculture au Conseil européen et du vote du Parlement européen sur l'avenir du régime sucrier en Europe la semaine prochaine, le Copa-Cogeca a envoyé une lettre aux eurodéputés et aux attachés agricoles, appelant à des quotas de production du sucre maintenus en Europe jusqu'en 2020 au moins, et ce, afin de garantir un marché européen du sucre stable ainsi qu'une industrie de la betterave dynamique.

Dans sa lettre, le Secrétaire général du Copa-Cogeca, Pekka Pesonen, a souligné : « Le secteur de la betterave sucrière a besoin d'un régime stable pour continuer à améliorer sa compétitivité. Le secteur a déjà subi une restructuration de grande ampleur pendant la réforme de 2006, qui s'était accompagnée de nombreuses coupes économiques. D'une part, les quotas nationaux ont été réduits à 85% de la demande européenne interne, faisant ainsi passer l'UE d'un statut d'exportateur net à celui d'importateur net. D'autre part, la réforme de 2006 a amené une libéralisation du raffinage de sucre de canne brut importé, tout en conservant certains privilèges, conduisant alors à une augmentation des capacités de raffinage du sucre brut depuis 2006. Il est absolument nécessaire que l'octroi de privilèges supplémentaires à l'industrie du raffinage soit rejetée, car cela remettrait en question les efforts consentis en termes de compétitivité et de durabilité future de l'industrie de la betterave sucrière. »

Et d'ajouter : « Plus de progrès dans l'obtention végétale, grâce auxquels l'on peut atteindre jusqu'à 20 tonnes de sucre par hectare dans les meilleures régions de production betteravière, permettront au secteur d'être plus efficace. Le maintien de l'industrie de la betterave sucrière dans nos zones rurales nécessite aussi le maintien de l'attrait de la culture betteravière par rapport à d'autres secteurs de grandes cultures. »

Voilà pourquoi le Copa-Cogeca exhorte les institutions européennes à veiller à ce que l'organisation actuelle du marché de la betterave soit prolongée jusqu'en 2020 au moins, en ce inclus la campagne 2019-2020, et à ce qu'un mécanisme de flexibilité soit introduit, permettant ainsi automatiquement au sucre hors-quota d'être mis sur le marché quand cela s'avère nécessaire pour l'équilibrer. L'organisation actuelle du secteur et ses procédures contractuelles doivent également être maintenues. Ce cadre contractuel permet à la chaîne d'approvisionnement betteravière européenne de fonctionner correctement. Si les quotas venaient à être abolis, le marché risquerait d'être bien plus volatile, ce qui porterait préjudice aux agriculteurs, à l'industrie et aux consommateurs. Cela serait également négatif pour l'environnement, étant donné que la betterave sucrière joue un rôle majeur dans la rotation des cultures.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

Dominique Dejonckheere

Senior Policy Advisor

Tél.: +32 2 287 27 30

Dominique.dejonckheere@copa-cogeca.eu

Amanda Cheesley

Press Officer

Tél. portable: + 32 474 840 836

amanda.cheesley@copa-cogeca.eu

